

Cote du document: EB 2019/126/R.34
Point de l'ordre du jour: 8 c)
Date: 4 avril 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Visites du Conseil d'administration du FIDA dans les pays: date de la visite prévue en 2020 en République arabe d'Égypte

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Atsuko Hirose
Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: a.hirose@ifad.org

Jill Armstrong
Directrice par intérim de la
Division des politiques et
des résultats opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2324
courriel: j.armstrong@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session
Rome, 2-3 mai 2019

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver l'une des deux dates proposées pour la visite qu'il fera en 2020 en République arabe d'Égypte.

Visites du Conseil d'administration du FIDA dans les pays: date de la visite prévue en 2020 en République arabe d'Égypte

1. Le Bureau de la Secrétaire est chargé de gérer, avec l'aide du Département de la gestion des programmes, le programme de visites de pays du Conseil d'administration, conformément à la recommandation formulée dans l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA, qui a été entérinée par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dix-neuvième session (EB 2010/99/R.6).
2. En décembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle disposition concernant les visites de pays, aux termes de laquelle il appartient dorénavant au Conseil de choisir la destination de ses visites annuelles. Dans le cadre des nouvelles procédures, des membres du Conseil d'administration qui ne sont pas membres du Comité de l'évaluation peuvent participer aux visites de pays. Neuf membres participent aux visites: quatre de la Liste A, deux de la Liste B et trois de la Liste C. Les listes permettent de choisir les participants et les visites sont entièrement financées par le FIDA. Le Conseil d'administration a par ailleurs stipulé que trois autres membres du Conseil d'administration au maximum qui ne sont pas membres du Comité de l'évaluation pourraient prendre part aux visites de pays, à leurs frais. Ces règles relatives aux visites de pays annuelles devaient entrer en vigueur dès 2014.
3. Compte tenu de ces règles, le programme de visites de pays pour 2018-2020 ci-après a été proposé au Conseil d'administration à sa cent vingtième session, pour approbation:

<i>Année</i>	<i>Région</i>	<i>Pays</i>	<i>Évaluation récente</i>	<i>Pays les moins avancés ou comportant des situations de fragilité</i>
2018	Afrique orientale et australe	Éthiopie	Évaluation du programme de pays en 2016	Pays les moins avancés
2019	Afrique de l'Ouest et du Centre	Cameroun	Évaluation de la stratégie et du programme de pays en 2017	
2020	Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	Soudan	Évaluation de la stratégie et du programme de pays en 2018	Pays comportant des situations de fragilité

4. Les destinations pour 2018 et 2019 ont été approuvées et il a été décidé de réexaminer la destination de la visite de 2020 à une session ultérieure. À la cent vingt-troisième session, la direction a proposé l'Égypte comme destination pour 2020, à la place du Soudan, et cette proposition a été approuvée par le Conseil d'administration.

5. Concernant les dates proposées pour la visite de pays en 2020, l'examen du calendrier commun des réunions des représentants permanents¹ fait apparaître deux périodes possibles, à savoir:
 - i) du 31 mai au 4 juin 2020;
 - ii) du 22 au 26 novembre 2020
6. Le Conseil d'administration est invité à approuver l'une des deux périodes susmentionnées pour sa visite de pays de 2020.

¹ Tenu à jour par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le FIDA et le Programme alimentaire mondial.